

Zoom sur les principales actualités de la semaine

- Les différents partis politiques composant la majorité présidentielle (LREM, MoDem, Horizons, Territoires de progrès, Agir ensemble...) ont annoncé s'unir sous la **confédération « Ensemble »** en vue des élections législatives des 12 et 19 juin.
- La majorité présidentielle a dévoilé ce jeudi 5 mai une première liste de candidats, avec 101 sortants réinvestis, 43 élus locaux et 43 membres de la société civile.** La totalité des investitures sera présentée dans les prochains jours avant une journée de rassemblement le 10 mai aux Docks d'Aubervilliers. Au total, 400 investitures devraient notamment revenir à LREM, 101 au Modem et 58 à Horizons.
- Le mouvement présidentiel change de nom, devenant « Renaissance »,** un nom déjà empruntée par la liste macroniste aux élections européennes de 2019.
- Dans la nuit du 5 au 6 mai, **le Conseil national du Parti socialiste a validé avec une large majorité l'accord conclu avec la France Insoumise pour une alliance aux élections législatives sous la bannière commune « Nouvelle Union populaire écologique et sociale » (NUPES).** Le PS rejoint de fait EELV et le PCF. Un conseil national d'investiture de la NUPES sera organisé à Aubervilliers ce 7 mai.

Pour aller plus loin
Découvrez dès maintenant notre outil dédié aux élections législatives pour suivre et analyser les 577 circonscriptions à l'appui des critères de ciblage éprouvés (géographique, thématique, politique...)



Décryptage des élections en chiffres

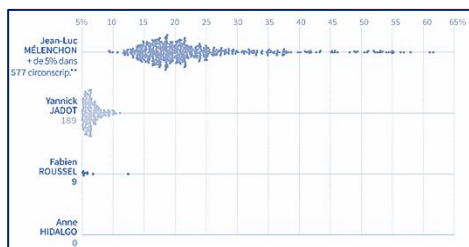


Analyse de la répartition des circonscriptions conclue dans l'accord des partis PCF, PS et EELV avec LFI (NUPES)
Source : SEANCE PUBLIQUE

Dans l'œil de Séance publique

Analyse du mouvement NUPES au prisme des résultats de la présidentielle

A l'issue de plusieurs jours de négociations, LFI, le PCF, le PS et EELV ont progressivement acté la formation de la **Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES)** en vue des élections législatives des 12 et 19 juin. **A l'appui d'un accord programmatique et d'investitures, le mouvement NUPES souhaite réunir une majorité à l'Assemblée nationale pour parvenir à une cohabitation dans le cadre du deuxième mandat d'Emmanuel MACRON.**



Scores des candidats des partis membres de l'accord NUPES par circonscription où ils ont atteint au moins 5% des suffrages exprimés au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2022

Si la NUPES incarnée par Jean-Luc MELENCHON s'impose comme la principale force d'opposition face à la majorité présidentielle¹, l'enjeu pour le mouvement est de facto de qualifier un maximum de candidats au 2^{ème} tour des élections législatives. Pour ce faire, les candidats investis par le mouvement NUPES devront obtenir un nombre de voix égal à 12,5% des inscrits sur les listes électorales à l'issue du 1^{er} tour, le 12 juin.

A cet égard, **il convient d'abord de noter que l'analyse des résultats du 1^{er} tour de l'élection présidentielle établit que si Jean-Luc MELENCHON a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés dans l'intégralité des 577 circonscriptions, les autres candidats de l'alliance de la gauche ont réalisé un score supérieur à 5% dans un nombre réduit de circonscriptions :**

- Dans 189 circonscriptions pour Yannick JADOT ;
- Dans 9 circonscriptions pour Fabien ROUSSEL ;
- Dans 0 circonscription pour Anne HIDALGO.

¹ Pour 37% des Français, Jean-Luc MELENCHON et l'union de la gauche (NUPES) incarnent le mieux l'opposition à Emmanuel MACRON selon le sondage Elabe *Les Français et les alliances aux élections législatives 2022* du 4 mai 2022.

BAROMETRE DES LEGISLATIVES #4

Analyse de SEANCE PUBLIQUE

6 mai 2022

Aussi, en considérant le mode de scrutin des élections législatives (pourcentage des voix sur les inscrits et non sur les suffrages exprimés), **une analyse des résultats de Jean-Luc MELENCHON, Yannick JADOT, Fabien ROUSSEL et Anne HIDALGO au 1^{er} tour de l'élection présidentielle permet d'observer que dans 12 circonscriptions, leurs scores cumulés sont inférieurs à 12,5% - seuil que doit atteindre un candidat aux législatives pour se qualifier au second tour :**

- 2^{ème} circonscription de la Polynésie française : 5,31%
- 2^{ème} circonscription de Nouvelle-Calédonie : 6,10%
- 1^{ère} circonscription de la Polynésie française : 6,36%
- 3^{ème} circonscription de la Polynésie française : 6,46%
- 1^{ère} circonscription de Nouvelle-Calédonie : 6,85%
- 1^{ère} circonscription de Wallis et Futuna : 7,89%
- 2^{ème} circonscription de Mayotte : 9,42%
- 1^{ère} circonscription de Mayotte : 11,46%
- 1^{ère} circonscription de Saint-Martin/Saint-Barthélemy : 11,60%
- **14^{ème} circonscription de Paris : 11,72%**
- **8^{ème} circonscription du Bas-Rhin : 11,90%**
- **5^{ème} circonscription de la Marne : 12,31%**

■ Analyse des circonscriptions des présidents de groupe à l'Assemblée nationale

Circo	Député sortant Président de groupe	Résultats législatives 2017	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2017 par circonscription	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2022 par circonscription	Résultats du 2 nd tour présidentielle 2022 par circonscription	Analyse et prospective avec « indice de gagnabilité »* pour le député sortant ou pour le candidat investi issu de la même tendance <small>*Selon les résultats mentionnés ci-contre</small>
2 ^{ème} Alpes-de-Haute-Provence	Christophe CASTANER (REM)	61,57%	MELENCHON : 22,93% LE PEN : 22,81% MACRON : 20,35% FILLON : 19,77%	LE PEN : 25,64% ↑ MELENCHON : 23,38% ↑ MACRON : 22,31% ↑ ZEMMOUR : 7,85% ○	MACRON : 50,67% LE PEN : 49,33%	Progression du RN - Ballotage possible avec les extrêmes
5 ^{ème} Ain	Damien ABAD (LR)	67,02%	LE PEN : 26,97% MACRON : 20,26% FILLON : 19,12% MELENCHON : 18,03%	LE PEN : 27,42% ↑ MACRON : 22,74% ↑ MELENCHON : 20,33% ↑ ZEMMOUR : 8,53% ○	MACRON : 50,79% LE PEN : 49,21%	Progression de REM - Ballotage possible avec REM et les extrêmes
4 ^{ème} Savoie	Patrick MIGNOLA (MDM)	55,71%	MACRON : 24,94% MELENCHON : 21,94% FILLON : 18,52% LE PEN : 18,09%	MELENCHON : 26,21% ↑ MACRON : 25,61% ↑ LE PEN : 18,76% → JADOT : 7,44% ○	MACRON : 63,77% LE PEN : 36,23%	Forte progression de LFI - Forte probabilité de réélection
1 ^{ère} Tarn-et-Garonne	Valérie RABAULT (SOC)	55,02%	LE PEN : 24,94% MACRON : 21,53% MELENCHON : 19,32% FILLON : 18,94%	LE PEN : 25,99% ↑ MACRON : 22,57% ↑ MELENCHON : 20,71% ↑ ZEMMOUR : 8,51% ○	MACRON : 51,32% LE PEN : 48,68%	Progression similaire de REM, LFI et RN - Ballotage possible avec le RN et la majorité
5 ^{ème} Haut-Rhin	Olivier BECHT (AE)	57,69%	FILLON : 24,33% MACRON : 22,85% LE PEN : 20,96% MELENCHON : 16,21%	MACRON : 29,78% ↑ MELENCHON : 23,24% ↑ LE PEN : 20,80% → ZEMMOUR : 7,93% ○	MACRON : 62,07% LE PEN : 37,93%	Forte progression de REM - Forte probabilité de réélection
5 ^{ème} Seine-Saint-Denis	Jean-Christophe LAGARDE (UDI)	66,10%	MELENCHON : 36,24% MACRON : 22,37% LE PEN : 16,42% FILLON : 11,15%	MELENCHON : 50,52% ↑ MACRON : 18,84% ↓ LE PEN : 14,72% ↓ ZEMMOUR : 5,01% ○	MACRON : 68,74% LE PEN : 31,26%	Forte progression de LFI - Ballotage possible avec NUPES
1 ^{ère} Meuse	Bertrand PANCHER (LT)	58,25%	LE PEN : 32,43% MACRON : 19,22% FILLON : 17,55% MELENCHON : 14,95%	LE PEN : 34,59% ↑ MACRON : 24,73% ↑ MELENCHON : 14,28% → ZEMMOUR : 7,55% ○	LE PEN : 55,44% MACRON : 44,56%	Progression de REM - Ballotage possible avec RN
10 ^e Val-de-Marne	Mathilde PANOT (LFI)	52,22%	MELENCHON : 36,01% MACRON : 25,80% FILLON : 11,57% LE PEN : 10,31%	MELENCHON : 45,75% ↑ MACRON : 22,58% ↓ LE PEN : 9,85% → JADOT : 4,91% ○	MACRON : 77,48% LE PEN : 22,52%	Forte progression de LFI - Ballotage possible avec la majorité
5 ^{ème} Puy-de-Dôme	André CHASSAIGNE (GDR)	63,55%	MACRON : 23,96% LE PEN : 22,48% MELENCHON : 21,62% FILLON : 15,29%	LE PEN : 26,87% ↑ MACRON : 25,61% ↑ MELENCHON : 18,67% ↓ ZEMMOUR : 5,67% ○	MACRON : 53,06% LE PEN : 46,94%	Progression du RN - Ballotage possible avec le RN

↑ En hausse par rapport à 2017 → En stagnation par rapport à 2017 ↓ En baisse par rapport à 2017 ○ Nouveau candidat

Plus forte progression constatée au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2022 par rapport au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2017 parmi le trio de tête.

■ Indice de gagnabilité élevé ■ Indice de gagnabilité moyen ■ Indice de gagnabilité faible

BAROMETRE DES LEGISLATIVES #4

Analyse de SEANCE PUBLIQUE

6 mai 2022

■ Analyse des circonscriptions des présidents de commission et rapporteurs généraux à l'Assemblée nationale

Circo	Député sortant Président de commission	Résultats législatives 2017	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2017 par circonscription	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2022 par circonscription	Résultats du 2 nd tour présidentielle 2022 par circonscription	Analyse et prospective avec « indice de gagnabilité »* pour le député sortant ou pour le candidat investi issu de la même tendance <small>*Selon les résultats mentionnés ci-contre</small>
3 ^{ème} Bas-Rhin	Bruno STUDER (REM) - COM AC	59,77%	MACRON : 25,39% MELENCHON : 21,82% FILLON : 20,25% LE PEN : 16,84%	MACRON : 30,63% 🟢 MELENCHON : 29,24% 🟢 LE PEN : 16,19% 🟡 ZEMMOUR : 6,33% 🟣	MACRON : 70,52% LE PEN : 29,48%	Forte progression de LFI – Forte probabilité de réélection
1 ^{ère} Hors de France	Roland LESCURE (REM) - COM ECO	79,73%	MACRON : 45,17% FILLON : 21,25% MELENCHON : 17,08% HAMON : 7,09%	MACRON : 45,09% 🟡 MELENCHON : 21,92% 🟢 ZEMMOUR : 8,67% 🟣 JADOT : 8,17% 🟣	MACRON : 88,55% LE PEN : 11,45%	Progression de LFI – Forte probabilité de réélection
12 ^{ème} Hauts-de-Seine	Jean-Louis BOURLANGES (MDM) - COM AE	57,92%	MACRON : 32,56% FILLON : 24,04% MELENCHON : 18,98% LE PEN : 9,53%	MACRON : 34,89% 🟢 MELENCHON : 25,20% 🟢 LE PEN : 10,70% 🟢 PECRESSE : 7,72% 🟣	MACRON : 77,05% LE PEN : 22,95%	Progression de LFI – Forte probabilité de réélection
3 ^{ème} Côte-d'Or	Fadila KHATTABI (REM) - COM AS	65,31%	MACRON : 24,19% LE PEN : 23,24% MELENCHON : 20,62% FILLON : 16,53%	MACRON : 27,42% 🟢 LE PEN : 24,22% 🟡 MELENCHON : 23,11% 🟢 ZEMMOUR : 6,67% 🟣	MACRON : 58,65% LE PEN : 41,35%	Progression de REM – Forte probabilité de réélection
1 ^{ère} Gard	Françoise DUMAS (REM) - COM DEF	61,36%	LE PEN : 21,58% MELENCHON : 16,28% MACRON : 14,30% FILLON : 13,63%	LE PEN : 27,32% 🟢 MELENCHON : 25,20% 🟢 MACRON : 21,44% 🟢 ZEMMOUR : 9,77% 🟣	MACRON : 51,68% LE PEN : 48,32%	Forte progression de LFI – Forte probabilité de réélection
2 ^{ème} Ille-et-Vilaine	Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE (REM) - COM DD	74,44%	MACRON : 35,02% MELENCHON : 19,89% FILLON : 19,23% HAMON : 10,54%	MACRON : 36,20% 🟢 MELENCHON : 24,48% 🟢 LE PEN : 11,15% 🟢 JADOT : 8,92% 🟣	MACRON : 78,74% LE PEN : 21,26%	Progression de LFI – Forte probabilité de réélection
4 ^{ème} Oise	Éric WOERTH (App REM) - COM FIN	51,98%	FILLON : 25,22% LE PEN : 25,05% MACRON : 22,13% MELENCHON : 14,56%	MACRON : 29,06% 🟢 LE PEN : 26,15% 🟢 MELENCHON : 16,12% 🟢 ZEMMOUR : 10,09% 🟣	MACRON : 54,05% LE PEN : 45,95%	Forte progression de REM – Probable réélection
5 ^{ème} Yvelines	Yaël BRAUN-PIVET (REM) - COM LOIS	58,99%	MACRON : 31,71% FILLON : 30,99% MELENCHON : 15,31% LE PEN : 9,83%	MACRON : 36,77% 🟢 MELENCHON : 21,53% 🟢 LE PEN : 10,97% 🟢 ZEMMOUR : 8,56% 🟣	MACRON : 76,02% LE PEN : 23,98%	Progression de LFI – Ballotage possible avec NUPES
1 ^{ère} Charente	Thomas MESNIER (REM) - Rapporteur général de la COM AS	59,95%	MACRON : 27,48% MELENCHON : 22,31% LE PEN : 17,95% FILLON : 16,11%	MACRON : 28,60% 🟢 MELENCHON : 24,14% 🟢 LE PEN : 21,23% 🟢 ZEMMOUR : 5,56% 🟣	MACRON : 62,41% LE PEN : 37,59%	Progression du RN – Forte probabilité de réélection
3 ^{ème} Val-de-Marne	Laurent SAINT-MARTIN (REM) - Rapporteur général de la COM FIN	51,64%	MELENCHON : 25,41% MACRON : 23,29% LE PEN : 16,86% FILLON : 16,56%	MELENCHON : 34,71% 🟢 MACRON : 24,7% 🟢 LE PEN : 17,68% 🟡 ZEMMOUR : 6,41% 🟣	MACRON : 64,45% LE PEN : 35,55%	Forte progression de LFI – Ballotage possible avec NUPES

🟢 En hausse par rapport à 2017 🟡 En stagnation par rapport à 2017 🟠 En baisse par rapport à 2017 🟣 Nouveau candidat

Plus forte progression constatée au 1T de l'élection présidentielle 2022 par rapport au 1T de l'élection présidentielle 2017 parmi le trio de tête.

🟢 Indice de gagnabilité élevé 🟡 Indice de gagnabilité moyen 🟠 Indice de gagnabilité faible

Focus sur la proportionnelle pour les élections législatives

- Au cours de la campagne présidentielle Emmanuel MACRON s'est dit « ouvert à un système de proportionnelle intégrale pour mieux représenter les forces politiques à l'Assemblée nationale ». **Une prise de position en phase avec sa volonté d'intégrer une dose de proportionnelle pour les élections législatives lors de son premier mandat – la révision constitutionnelle souhaitée n'ayant pas aboutie** : « J'ai échoué durant ce quinquennat, à faire la révision constitutionnelle que je voulais faire ».
- **L'introduction de la proportionnelle ne serait pas un fait nouveau sous la Vème République.** En effet, en 1986, le Président de la République François MITTERRAND souhaitant limiter le fait majoritaire à droite à l'Assemblée nationale, **la proportionnelle avait été instituée. Dans ce cadre, les électeurs votaient au niveau départemental, les partis politiques présentaient des listes dans chaque département et récoltaient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix récoltées dans le département. Dans ce scrutin départemental à un seul tour, les listes récoltant moins de 5% des suffrages exprimés ne pouvaient prétendre à un siège.** Ainsi, chaque département pouvait élire de 2 à 24 députés, selon la démographie territoriale. Pour mémoire, lors de ces élections législatives, la droite avait obtenu 290 sièges devant le Parti socialiste (212 sièges) et le PCF (35 sièges).
- **Réélu, Emmanuel MACRON a indiqué vouloir aller plus loin dans son projet de refonte des institutions. Dans cette perspective, En amont du projet de révision constitutionnelle, il entend mettre en place une « commission transpartisane où toutes les forces politiques pourraient proposer quelque chose, exprimer leurs sensibilités sur les voies et moyens d'améliorer nos institutions ».**
- En pratique, sur le plan constitutionnel, une loi ordinaire suffit pour introduire la proportionnelle aux législatives. Toutefois, eu égard au débat public actuel sur la démocratie et les institutions, Emmanuel MACRON pourrait difficilement faire passer aboutir une révision constitutionnelle sans la proportionnelle. De fait, **Emmanuel MACRON devra vraisemblablement engager une procédure de révision constitutionnelle, définie à l'article 89 de la Constitution**, stipulant que le projet ou proposition de loi constitutionnelle « doit être adopté en terme conformes par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis adopté soit par référendum, soit par 3/5ème du Parlement réuni en Congrès ».

